



Atelier parlementaire international sur les ALPC

**"Au-delà de la Convention de la CEDEAO: Evaluation de la Dimension Internationale du Contrôle des Armes Légères en Afrique de l'Ouest"**

Accra, Ghana

13-14 Mai 2010

Alisa Hotel

**Organisé par:**

Le Centre Régional des Nations Unies pour la Paix et le Désarmement (UNREC) ;

La Commission de la CEDEAO (Division des Armes Légères)

&

Friedrich-Ebert-Stiftung (FES)

**RAPPORT FINAL**

## **INTRODUCTION**

1. Le Centre Régional de l'ONU pour la Paix et le Désarmement (UNREC), la Division des Armes Légères de la CEDEAO et Friedrich-Ebert-Stiftung ont co-organisé du 13 au 14 mai 2010 à Alisa Hotel à Accra, Ghana, un atelier parlementaire international sur les ALPC à l'intention des parlementaires des Pays Membres de la CEDEAO sur le thème "Au-delà de la Convention de la CEDEAO : Evaluation de la dimension internationale du contrôle des armes légères en Afrique de l'Ouest".
2. L'atelier a rassemblé environ trente participants venus des parlements des Pays Membres de la CEDEAO (dont la plupart sont des Présidents de commissions de défense et de sécurité), de la Commission Nationale (ComNat du Ghana), d'organisations régionales (KAIPTC) et sous-régionales (RECSA) et d'institutions internationales (UNIDIR, SIPRI) spécialisées dans le contrôle des armes légères et de petits calibres, les initiatives et stratégies internationales sur les régimes des contrôles de l'exportation des ALPC. La liste des participants est annexée au présent rapport.
3. Au-delà du suivi des recommandations des ateliers de Lomé/Bamako et de l'encouragement de l'émergence d'un réseau parlementaire régional sur les ALPC, l'atelier vise particulièrement à servir de tribune d'échange avec des acteurs pertinents en dehors de l'Afrique de l'Ouest (régions voisines, pays producteurs, etc.) sur le contrôle des armes légères. L'atelier permettra aussi de discuter des intérêts de l'Afrique de l'Ouest dans le renforcement des instruments internationaux (continentaux, interrégionaux, mondiaux) sur le contrôle des armes légères et le désarmement ; en particulier il permettra de faire de la sensibilisation et des recommandations supplémentaires sur la position africaine au sujet du Traité sur le Commerce des Armes.
4. Un communiqué séparé a été rédigé et adopté par les participants. Le présent rapport présente les temps forts des discussions ainsi que les conclusions de l'atelier.

## **I- CEREMONIE D'OUVERTURE**

5. La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Vice-président de la Majorité du Parlement ghanéen, l'Honorable Rashid Pelpuo et marquée par trois allocutions.
6. M<sup>me</sup> Daniela Kuzu, Représentante Résidente de FES Ghana a souhaité la bienvenue aux différentes délégations, a exprimé sa gratitude à l'endroit du pays hôte et son appréciation pour le sens élevé de collaboration de ses collègues de FES. Elle s'est aussi attardée sur le rôle du Ghana dans le domaine du transfert international des armes et a félicité le gouvernement et le parlement ghanéens pour tous leurs efforts de législation visant à lutter contre la prolifération des ALPC.

7. Sebastian SPERLING, Coordonnateur du Projet Régional de Politique de Sécurité à Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) a souhaité la bienvenue à tous les participants et a souligné l'importance de l'atelier qui fait partie d'une série (Abidjan, Lomé et Bamako). Il a exprimé sa gratitude à l'endroit de la Commission et du Parlement de la CEDEAO et de l'UNREC pour le partenariat fructueux en cours. Il a aussi souligné quelques objectifs de l'atelier, comme par exemple comprendre les dispositions des régimes de transferts et la gestion des exonérations par la CEDEAO, discuter davantage de l'importance du rôle du parlement et établir un lien entre les débats régionaux sur les ALPC et les débats mondiaux.
8. Nicolas Gérard, Directeur Adjoint du Centre Régional de l'ONU pour la Paix et le Désarmement en Afrique (UNREC), a aussi souhaité la bienvenue à tous les participants et mis l'accent sur l'intérêt de l'UNREC à travailler étroitement avec des partenaires comme FES pour renforcer le rôle des parlements dans la mise en place des législations appropriées en vue de la mise en œuvre de la Convention de la CEDEAO au niveau national. Il a aussi exprimé la nécessité pour les députés de s'impliquer dans la Réunion Biennale de l'ONU et toutes les autres discussions internationales et régionales pertinentes sur la maîtrise de la prolifération.
9. Dans son adresse inaugurale, l'Honorable Rashid Pelpuo a exprimé son inquiétude face à la prolifération des ALPC en Afrique de l'Ouest, et notamment au Ghana. Après avoir rappelé brièvement les expériences de différents pays, il a montré que les efforts faits au Ghana depuis 2004 constituent un signal pour la lutte mondiale contre la prolifération des ALPC. Il a aussi fait référence à l'interdiction actuelle de la fabrication locale des armes à feu et aux efforts faits par le gouvernement pour engager les citoyens à travers des programmes de sensibilisation. Puisque la volonté politique existe déjà, il a encouragé la nécessité d'avoir une approche à facettes multiples et a félicité l'UNREC, la Division des Armes Légères de la CEDEAO et la FES pour leur travail visant à renforcer les capacités des parlementaires en vue d'une meilleure implication dans les débats sur les ALPC.

## II- DEROULEMENT

10. L'atelier a été organisé en cinq sessions:

- **Session I** : Introduction et Récapitulatif de l'atelier précédent – Partage des expériences sur les avancées aux plans nationaux;
- **Session II** : Contrôles des exportations-instruments régionaux et internationaux;
- **Session III** : Comment façonner les relations entre les régions;
- **Session IV** : Au-delà de la Convention: Programme d'Action de l'ONU (UNPoA) et TCA
- **Session V**: Mise en œuvre des instruments, renforcement des accords-recommandations internationaux.

Le programme de travail est annexé au présent rapport.

## **Session I : Introduction et Récapitulatif de l'atelier précédent – Partage des expériences sur les avancées aux plans nationaux**

11. Présidée par Sebastian Sperling, Coordonnateur du Projet Régional de Politique de Sécurité de FES, la première session a été consacrée aux présentations de Kossi M. Agokla de l'UNREC et de l'Honorable Ouaba Naba, Présidente de la Commission des Affaires Etrangères et de la Défense, Parlement du Burkina Faso.
12. Dans sa présentation visant à résumer la précédente rencontre de la série d'ateliers, Kossi M. Agokla a donné un aperçu de certains instruments juridiques internationaux sur les ALPC comme l'Arrangement de Wassenaar et le Protocole de l'ONU sur les Armes à Feu [2001]. Il a aussi parlé de toutes les initiatives régionales de lutte contre les ALPC comme les groupes de travail mis en place sur le Code de Conduite de l'Union Européenne, la Déclaration de Nairobi, les Mécanismes Ouest-africains : la Déclaration de Bamako, le Moratoire de la CEDEAO datant de 1995 et enfin la Convention de la CEDEAO datant de 2006 qui est entrée en vigueur en août 2009. Kossi Agokla a souligné le fait qu'en Afrique de l'Ouest, les ALPC demeurent une menace pour la paix et que les parlements ont un rôle important à jouer dans la domestication de tous les instruments juridiques internationaux et régionaux.
13. En tant que canal de partage d'expériences au sein de la région en ce qui concerne la Convention de la CEDEAO depuis le premier atelier tenu à Lomé en décembre, la deuxième présentation faite par l'Honorable Ouaba Naba, Présidente de la Commission des Affaires Etrangères et de Défense du Parlement burkinabé s'est appuyée sur la volonté politique du gouvernement du Burkina Faso de ratifier la Convention de la CEDEAO en 2009 et d'élaborer les législations nationales et les réglementations administratives appropriées (Décret pour le contrôle des importations et des exportations, sensibilisation sur les conséquences néfastes des armes légères), de mettre sur pied non seulement la Commission Nationale mais aussi un Haut Commandement sur les ALPC. Elle a convenu que le Parlement peut devenir un outil important pour prévenir la prolifération des armes légères et de petits calibres et a terminé en faisant savoir qu'après l'atelier de Lomé, le Burkina Faso a mis en place un réseau de Parlementaires contre la prolifération des ALPC.
14. Les discussions qui ont suivi les présentations de la première session ont conduit à des débats sur les points suivants:
  - Tous les participants ont convenu que le Burkina Faso est un exemple à suivre et que la mise en place d'un réseau est une bonne idée pour la lutte contre les ALPC.
  - Il doit y avoir un lien entre le réseau parlementaire et les autres structures comme les acteurs de la sécurité dans les pays mais aussi un réseau régional interparlementaire

15. Après avoir soulevé leurs préoccupations à la fin de ces deux présentations, les participants ont aussi parlé rapidement de l'exemple de leurs pays dans la lutte contre les ALPC.
16. Par suite de ce tour de table, le Président de l'assemblée consultative du Niger a mentionné que son pays a été le premier à ratifier la Convention de la CEDEAO et a ajouté que la Commission Nationale a été installée chez eux en 2001 et relève du premier ministre ; il a aussi indiqué qu'il n'y a pas encore une commission parlementaire ni un réseau spécifique sur les ALPC.
17. En ce qui concerne la situation au Ghana, le Col. Seth. Ohene Asare, Président de la Commission Nationale du Ghana qui a déjà été installée en août 2009 a mis l'accent sur l'intérêt du gouvernement et du parlement ghanéens qui sont tous deux enthousiastes à l'idée de travailler la main dans la main sur la question, notamment, sur le problème de la fabrication locale qui est en veilleuse. John Mark Pokoo du Centre Kofi Anan, Ghana, a aussi fait observer que quoiqu'il y ait une volonté politique, le soutien et la prise de conscience nationaux ont toujours besoin d'être améliorés.
18. En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, la mise en œuvre locale demeure lente mais en cours. A titre d'exemple il y a eu une enquête et un atelier organisés par la commission de défense du parlement la semaine qui a précédé le présent atelier ; il a été souligné que la Commission Nationale relève du premier ministre.
19. Quand au Mali qui a connu une montée vertigineuse de la violence et s'est révélé une plaque tournante du trafic des armes légères du fait de la porosité de ses frontières, des efforts se font aussi dans le cadre du renforcement des forces de sécurité et de la formation sur la convention. Il existe déjà un réseau de parlementaires qui travaillent ensemble avec l'Afrique du Nord sur le phénomène des ALPC.
20. En Guinée, c'est aussi un fait que la Commission Nationale et un réseau existent et se préparent à travailler avec les ONG et à encourager les jeunes à renoncer à leurs armes.
21. En conclusion à cette session, on peut observer qu'il y a eu plus de ratification, mais des défis liés à la manière de rédiger les protocoles et la manière d'amener les parlementaires à accroître leur prise de conscience au niveau du contrôle budgétaire subsistent au niveau national. Par conséquent, la coopération avec les commissions nationales est nécessaire. Ce processus doit être placé dans un contexte, comme par exemple en comparaison avec le contexte de crises dans un autre pays.

## **Session II- Contrôle des exportations-Instruments régionaux et internationaux**

22. La deuxième session de la première journée consacrée aux Contrôles des exportations-instruments régionaux et internationaux a été présidée par Nicolas GERARD, Directeur Adjoint de l'UNREC. Les présentations ont été faites par le Cdt Cossi Sogoyou de la Division des Armes Légères de la CEDEAO et Mark Bromley de SIPRI.
23. Sur la disposition relative au régime de transfert et à la gestion des exonérations dans le cadre de la Convention de la CEDEAO, le Cdt Sogoyou a mis l'accent sur le fait que la Convention de la CEDEAO qui a été votée le 14 juin 2006 et est entrée en vigueur en septembre 2009 a pour objectif spécifique d'offrir à la CEDEAO un instrument juridique à force obligatoire. Depuis lors, seules la Gambie et la Guinée Bissau n'ont pas encore ratifié les instruments nécessaires de la Convention. Les principes clés du régime de transfert de la Convention font obligation aux Etats Membres d'interdire le transfert des ALPC. Quoique qu'il existe certaines exonérations de transferts comme la légitime défense et les besoins de sécurité, la participation aux opérations de maintien de la paix, l'application de la loi et le maintien de l'ordre national, elles requièrent des procédures spéciales, et ainsi, en 2010, la CEDEAO a accordé des exonérations aux Ministères de la Défense et de la Sécurité accrédités. A cet égard, chaque Etat Membre doit désigner deux officiers supérieurs pour le suivi des demandes d'exonération.
24. Cette procédure régionale est-elle aussi efficace pour le suivi du transfert des armes au niveau international ? En réponse à cette interrogation sur les Régimes de Contrôle des exportations internationales, Mark Bromley a déclaré que SIPRI dispose d'un programme de transfert d'armes depuis 1967. Sur les initiatives internationales relatives aux régimes de contrôle des exportations internationales, il a donné différents exemples de mécanismes pour l'amélioration des contrôles de transfert d'armes tels que :
- Le fait que la majorité des Etats du monde sont couverts par les accords relatifs aux transferts des ALPC.
  - Wassenaar (1996)
  - Le Code de Conduite de l'UE / règles communes (1998/2008)
  - La Convention de la CEDEAO (1999/2009)
25. Il a noté deux nouvelles tendances: sur l'Arrangement de Wassenaar/code de conduite de l'UE, il a fait cas du transfert d'armes par voie aérienne et a fait observer qu'il serait mieux de mettre en œuvre les accords existants plutôt que de créer de nouveaux accords
26. On peut aussi noter le rôle particulier du transport aérien dans les transferts illicites d'armes. Pour cette raison, une application plus stricte des normes de la réglementation du transport aérien est nécessaire (par les forces souveraines comme la douane, la police, etc.)
27. En ce qui concerne la mise en œuvre des accords, il a mis l'accent sur la nécessité d'assurer un niveau plus élevé de mise en œuvre.

28. Pour un système de contrôle des transferts responsable, il a suggéré la compilation suivante des composantes et recommandé que toutes les dispositions soient prises pour s'assurer qu'autant de pays possibles ont ces éléments en place :

- Une législation moderne et exhaustive
- Un système de délivrance des permis
- Une série de directives en matière de politique
- Un système d'application
- Coopération Internationale et engagement
- Un élément de transparence publique
- Une attestation pour l'utilisateur final (par exemple OSCE là où il y a déjà échange d'informations sur les meilleures pratiques en matière d'attestation pour l'utilisateur final)

29. Ici, les discussions se sont focalisées sur certains détails plus techniques au sujet des formulaires à soumettre à la CEDEAO pour le système d'exonération. Il a changé la façon dont la CEDEAO a l'habitude de collecter les informations par le biais de son système d'alerte précoce et de réponse pour déterminer si les Etats Membres respectent les procédures d'exonération ou non. Il a été aussi noté qu'il serait souhaitable que la gestion des réserves suive une procédure stricte.

### **Session III: Comment façonner les relations entre les régions**

30. Présidée par Simon Asoba de FES, cette troisième session a été marquée par une présentation sur les interactions entre les initiatives sur les ALPC : comment façonner les relations entre les régions par M<sup>me</sup> Barbara Munube du Centre Régional sur Les Armes Légères dans la Corne de l'Afrique et les Grands Lacs (RECSA) avec la contribution du Cdt Sogoyou de la CEDEAO.

31. M<sup>me</sup> Munube a présenté la Déclaration de Nairobi qui a été plus politique que juridique et existe depuis le 13.03.2000. Elle a aussi présenté l'initiative RECSA mise en place depuis juin 2002 et fait savoir que 10 pays de la région des Grands Lacs et de la Corne de l'Afrique y sont impliqués. Son objectif est de coordonner un programme d'action et un plan de mise en œuvre du Protocole de Nairobi pour la prévention, le contrôle et la réduction des ALPC dans la région.

32. Ainsi RECSA a mis en place des points focaux nationaux, élaboré une directive de meilleures pratiques et des guides pour l'évaluation ou l'élaboration des politiques et législations relatives aux ALPC dans la région. Mandaté pour mettre en œuvre la Déclaration de Nairobi et le Protocole de Nairobi, le RECSA est un organe de coordination pour les ALPC et est structuré comme suit : Conseil des Ministres, comité technique consultatif, secrétariat et responsables des points focaux.

33. Comme acquis, la stratégie de ces cinq dernières années a été focalisée sur le développement institutionnel tout en faisant la promotion de la Gestion des ALPC et de la circulation effective de l'information.

34. Le RECSA vient de commencer l'amélioration de la coopération régionale à travers un projet continental financé par l'UE dont l'objectif est d'adopter des normes élémentaires de contrôle des ALPC et de rechercher des positions communes sur les questions relatives aux ALPC au niveau international.

35. Elle a conclu en disant que l'Afrique doit se mettre ensemble pour voir la stratégie commune qui peut être recherchée dans le domaine des ALPC et que RECSA est ouvert à toutes les initiatives à cet effet.

36. Comme contribution à cette présentation, le Cdt Cossi Sogoyou de la CEDEAO a souligné la nécessité pour la CEDEAO et le RECSA de travailler ensemble. Il a ajouté comment la CEDEAO a mis en place un manuel de procédure sur les ALPC et a parlé des efforts de financement des commissions nationales et de certaines OSC par la CEDEAO.

37. Autres points d'éclaircissement :

- La relation entre les régions: il a été conseillé de se focaliser sur l'échange plutôt que sur la coopération au sein des organisations.
- Le dialogue entre le RECSA et les pays producteurs : il a été noté que la priorité est d'avoir les législations nationales en place ; c'est seulement après cela qu'il serait logique d'entrer en dialogue avec les pays producteurs. C'est pour cela que les questions de marquage et de base de données sont des points clés dans la lutte de RECSA contre les ALPC.
- Sur ces questions, pour le moment, diverses solutions nationales sous forme de logiciels existent mais doivent être uniformisées. En ce qui concerne la manière dont les pays fournissent les données, et la question de savoir s'ils sont obligés de soumettre des données et s'ils ont accès aux bases de données des autres pays, les explications ont montré que la réalité est qu'il n'y a pas de partage d'informations/données : jusque-là les bases de données ne sont pas accessibles à d'autres pays car elles constituent des informations stratégiques.
- La solution des points focaux a été préférée par RECSA en lieu et place des commissions nationales mises en place par la CEDEAO, mais en réalité, il n'y a pas de différence : les points focaux nationaux ne sont pas des individus mais des services (organes interinstitutionnels) ; ils ont des coordonnateurs nationaux de points focaux. Il a été observé que le modèle de points focaux nationaux n'est pas toujours entièrement efficace (pas de lignes budgétaires)

#### **Session IV: Au-delà de la Convention de la CEDEAO: Programme d'Action de l'ONU (UNPoA) et TCA**

38. La deuxième journée de l'atelier a été consacrée aux instruments internationaux et les discussions sont allées au-delà de la Convention de la CEDEAO pour s'appesantir sur l'UNPoA et le TCA. Ces instruments ont été présentés aux participants à travers deux exposés faits par Nicolas Gerard, Directeur Adjoint de l'UNREC et par Elli Kytömäki de l'UNIDIR sur les thèmes suivants : "Priorités et positions pour la Réunion Biennale sur le

Programme d'Action de l'ONU" et "Traité sur le Commerce des Armes : origines, perspectives, questions controversées.

39. Dans sa présentation, Nicolas Gérard a mentionné les initiatives prises au plan international sur les Normes de Contrôles des Armes Légères et a souligné la prochaine réunion des responsables de l'ONU en vue de l'élaboration de normes pour le contrôle des armes légères au niveau international
40. La Réunion Biennale qui aura lieu du 14 au 18 juin 2010 permettra d'évaluer la mise en œuvre du plan de ces deux dernières années et de faire le tour d'horizon des deux années à venir. Quoique le Programme d'Action soit formulé de façon élémentaire et n'engage pas les pays outre mesure (il n'a pas force obligatoire), il a encouragé les parlementaires à demander à leurs commissions nationales si les rapports sont déjà envoyés.
41. La réunion abordera différentes questions telles que:
- Le Système de Code de Suivi (Marquage pendant la Fabrication)
  - La Coopération Internationale, le renforcement des capacités;
  - Le Commerce des Armes
  - La Gestion des réserves
  - L'implication des fabricants locaux
  - La gestion de la sécurité frontalière
  - Le contrôle des exportations et des importations
42. Les questions soulevées par cette présentation se focalisent sur le but d'une disposition sans force obligatoire au niveau de l'ONU et la raison pour laquelle il a été demandé aux commissions nationales de soumettre un rapport au nom de l'Etat.
43. En réponse à ces préoccupations, Nicolas Gerard a mis l'accent sur le fait qu'il est mieux d'avoir un accord minimum au niveau international même s'il n'a pas force obligatoire que de ne rien avoir. Le PoA, même vu comme document politique, à ce niveau international, est déjà suffisant pour aider à évaluer les progrès réalisés en matière d'ALPC.
44. En ce qui concerne le rôle des commissions nationales qui consiste à soumettre les rapports au nom de leurs Etats, il a fait observer que présentement, dans l'espace CEDEAO, leur mandat leur permet d'être les plus informées au niveau national sur les questions concernant les ALPC et de ce fait, il est plus facile pour elles de soumettre le rapport sur approbation du gouvernement.
45. Pour ce qui est du Traité sur le Commerce des Armes, Elli Kytömäki a fait savoir que cette initiative est différente de la Réunion Biennale et du PoA. Le TCA qui a une portée plus large sur les armes conventionnelles est l'émanation des prix Nobel de la Paix qui ont introduit l'idée pour la première fois en 1995 à travers une campagne de la société civile visant à avoir un instrument international juridiquement contraignant. Jusqu'à ce jour, les discussions se focalisent toujours sur les éléments qu'un TCA doit/pourrait comporter. L'idée a été introduite à l'ONU en 2006 et

l'Assemblée Générale, à travers une résolution, a demandé aux Etats de présenter leurs vues sur la question et a créé un groupe d'experts gouvernementaux (GEG). Un nombre record de 101 Etats ont présenté leurs vues et le Groupe d'Experts Gouvernementaux (représentants de 28 Etats) ont examiné les paramètres, la portée et les implications d'un TCA. Le groupe a présenté un rapport consensuel à l'Assemblée Générale en 2008. Pour faire avancer les choses, une deuxième résolution de l'AG basée sur les recommandations du rapport a été prise en 2008 et un groupe de travail a été mis sur pied pour collecter plus d'informations et explorer davantage la question. Mais après les deux premières séances tenues en 2009, le groupe des Etats co-auteurs de l'initiative du TCA, sentant le manque de dynamisme dans le processus, ont introduit un projet pour une troisième résolution de l'AG ; suggérant entre autre, un calendrier fixe pour continuer les négociations sur le TCA. Cette nouvelle résolution a transféré les réunions du groupe de travail à un comité préparatoire qui se réunira pendant quatre semaines avant qu'une conférence des NU qui se tiendra en 2012 n'élabore un TCA. La première réunion du comité préparatoire aura lieu du 12 au 23 juillet 2010. En discussion seront les paramètres du TCA y compris également:

- Examen des obligations ou engagements internationaux existants
- Examen des utilisateurs finaux possibles
- Considérations basées sur l'impact probable
- Considérations basées sur le pays bénéficiaire

Le champ d'application du traité proposé sera alors examiné. Un consensus semble se dégager sur le fait que le traité devrait couvrir au minimum les sept catégories du Registre des armes classiques des Nations Unies et également les armes légères et de petits calibres. L'inclusion des munitions y correspondant est également largement soutenue. Des discussions supplémentaires sont en cours sur la possibilité d'inclure une série d'éléments supplémentaires tels que les explosifs, les pièces détachées et les composantes, les technologies de fabrication et les produits à double usage.

En ce qui concerne la relation entre la CEDEAO et le TCA, M<sup>me</sup> Kytömäki a mentionné qu'en 2007, la CEDEAO soutenant fortement le TCA comme complément de la Convention.

Elle a aussi attiré l'attention des participants sur les prochaines étapes du processus du TCA au niveau national:

- des réunions de coordination entre les acteurs pertinents
- Sensibilisation des commissions nationales ou des organes de coordination sur les ALPC, le PoA ou la Convention de la CEDEAO
- Désignation des points focaux nationaux
- Nomination des représentants dans les comités préparatoires du TCA

Au niveau régional les prochaines étapes pourraient être les suivantes :

- Réunion de haut niveau à la CEDEAO

- Nomination d'un président du comité préparatoire qui effectuera des voyages au niveau régional pour participer aux réunions de concertation.

46. Suite aux débats après la présentation, les éclaircissements suivants ont été apportés:

- Le TCA ne doit pas seulement viser le contrôle des producteurs mais aussi les consommateurs. Un équilibre doit être maintenu entre les obligations des producteurs et celles des bénéficiaires
- Dilemme entre la création d'un traité international et les dispositions régionales : un cadre international pourrait être nécessaire mais il doit être appuyé sur et non en contradiction avec les instruments et engagements régionaux.
- Les Etats discutent encore sur la possibilité d'un TCA avec sanctions, obligation de mise en application et dispositions de vérification de cette mise en application ou plutôt un TCA basé sur le consensus et le dialogue.
- Pour des articles spécifiques comme les couteaux qui ont un double usage et qui sont difficiles à inclure dans le traité, la solution ne peut que se focaliser plus sur la notion et la prise de conscience de la prévention des conflits.
- L'engagement des USA pour le TCA: en 2009, les USA ont voté au cours de l'Assemblée Générale en faveur de la résolution du TCA visant à entamer des négociations mais en faisant de la condition de consensus une exigence.
- Une plus grande implication des parlementaires est requise pour le plaidoyer et la soumission d'un plus grand nombre de requêtes à la CEDEAO à travers leurs Etats. En tant qu'organisation régionale, la CEDEAO peut ensuite soumettre ces requêtes au groupe Afrique avant les discussions de l'AG.

#### **Session V: Mise en œuvre des instruments, renforcement des accords-recommandations internationaux**

47. Cette session a élaboré des recommandations sur toutes les questions débattues au cours des travaux de groupes.

48. Les résultats des débats de groupes ont donc été discutés en plénière avec la formulation d'un certain nombre de recommandations et de conclusions

#### **a) Sur le Contrôle du Transfert des Armes Légères et de Petits Calibres**

##### **Modalités pour les bases de données aux niveaux national et régional**

- Des normes de collecte de données aux niveaux national et régional doivent être établies.

- Les parlements doivent encourager les pays à informatiser les bases de données de leurs ALPC et à s'informer sur les meilleures pratiques auprès d'autres pays dans lesquels l'informatisation est en cours.
- Les parlements doivent encourager l'accessibilité des bases de données aux acteurs nationaux.

### **Dispositions législatives et politiques**

- Les parlements doivent encourager la domestication de la Convention de la CEDEAO sur les ALPC au sein des Pays Membres.

### **Dispositions institutionnelles**

- Les parlements doivent mettre sur pied des réseaux parlementaires nationaux sur le contrôle des armes légères et un réseau interparlementaire pour le contrôle et l'évaluation du statu quo sur les ALPC.
- Les parlements doivent maintenir des relations de travail avec la Commission Nationale sur les ALPC.
- Les parlements doivent faciliter le travail de la Commission Nationale sur les ALPC à travers le plaidoyer et le lobbying et entre autres en s'assurant qu'il y a une ligne budgétaire suffisante pour les Commissions Nationales.
- La Division des Armes Légères de la CEDEAO doit être renforcée du point de vue institutionnel.
- Le mandat du Parlement de la CEDEAO doit être renforcé.

### **Contrôle de l'action gouvernementale par les parlements**

- Le rôle de contrôle exercé par les parlements sur les questions relatives aux ALPC doit être renforcé.

#### **b) Relations interrégionales**

- Les parlements doivent encourager le dialogue sur les ALPC entre eux-mêmes au sein de la région, entre les régions et sur le plan international.
- La CEDEAO doit établir des relations avec les pays exportateurs et les organisations de contrôle des exportations pour les informer des dispositions de la Convention de la CEDEAO sur les ALPC.
- Les parlements doivent encourager la CEDEAO à partager les meilleures pratiques sur le contrôle des ALPC avec d'autres organisations régionales et internationales.
- L'Union Africaine doit encourager la mise en réseau des organes régionaux sur les ALPC.

- L'Union Africaine doit s'assurer du contrôle des ALPC dans tous ses aspects au cours des opérations de maintien de la paix.

**c) Traité sur le Commerce des Armes, Programme d'Action de l'ONU**

- Les parlements doivent s'assurer que des rapports nationaux exacts et opportuns sur la mise en œuvre de l'UNPoA sont soumis tous les deux ans aux Nations Unies.
- Les Commissions Nationales doivent envoyer copie du rapport national soumis à la CEDEAO et à l'ONU à leurs Parlements Nationaux.
- Les parlements doivent encourager une position commune par rapport au Traité sur le Commerce des Armes (TCA) dans l'espace CEDEAO.
- Les Etats Membres de la CEDEAO doivent être encouragés à participer activement aux comités préparatoires du Traité sur le Commerce des Armes (TCA).
- Les Etats Membres et la CEDEAO doivent régulièrement mettre les Parlementaires au courant des résultats auxquels aboutissent ces comités préparatoires et l'UNPoA.
- La CEDEAO doit, si possible, organiser des rencontres avec le Président du Comité Préparatoire du Traité sur le Commerce des Armes (TCA).

**III- SESSION DE CLOTURE**

49. La session de clôture a connu les interventions de M<sup>me</sup> Daniela Kuzu, Représentante Résidente de la FES au Ghana, de Sebastian Sperling de FES Abuja et de Nicolas Gérard de l'UNREC.

50. M<sup>me</sup> Kuzu a exprimé sa gratitude à l'endroit de tous les participants pour la qualité des débats et le travail abattu en deux jours. Elle a souhaité que le dynamisme ne s'estompe pas et que les Parlementaires fassent usage de tout ce qu'ils ont appris au cours de l'atelier pour mettre en place des réseaux durables dans leurs pays.

51. Sebastian Sperling a remercié les parlementaires et les experts pour leur dynamisme et l'esprit de partage d'idées qui a prévalu tout au long de l'atelier. Il a aussi exprimé sa gratitude à l'endroit de la Division des Armes Légères de la CEDEAO et de l'UNREC pour la bonne relation qui a conduit à cette dernière série d'ateliers sur les ALPC. Il a exprimé ses espoirs pour l'utilité de cet atelier parlementaire dans la mise en place d'un réseau régional fort qui peut travailler non seulement à changer les législations sur les armes légères mais aussi à renforcer les efforts faits par la Commission de la CEDEAO et au-delà, à amener ces discussions au niveau du Parlement de la CEDEAO pour un intérêt régional à lutter contre les ALPC en Afrique de l'Ouest.

52. A son tour, Nicolas Gérard, a remercié la FES pour son appui financier continu visant à faire connaître le rôle des parlements sur les questions de la Convention de la CEDEAO et les instruments internationaux relatifs aux ALPC. Il a apprécié l'opportunité de l'atelier car les parlementaires ont été mis au parfum de tous les débats internationaux et des prochaines réunions sur le Programme d'Action de l'ONU et le TCA. Ceci peut assurément aider à les impliquer davantage au niveau national pour le plaidoyer sur les ALPC.